



Extrait de délibération

Bureau syndical 6 novembre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-11-01b

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi six novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	2 novembre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	1
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget principal du PETR avec le Crédit Agricole

Le Bureau syndical autorise le Président à renouveler la ligne de trésorerie pour le budget principal du PETR et à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant avec le Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :

- Montant du financement : 70 000 €
- Durée : 12 mois

Modalités :

- *Taux* : Index Euribor 3 Mois moyenné majoré de 1,500% (à titre indicatif à la date du 11 octobre 2017, le Euribor 3 mois moyenné s'élevait à -0,329% soit un taux de 1,171% avec un taux d'intérêt plancher de 1,500% pour les utilisations du 10 octobre 2017).

- *Mobilisation* : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1000 € à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage annexé au contrat par télécopie ou par mail, 48 heures avant l'envoi des fonds.

- *Mise à disposition* : gratuite par crédit d'office.

- *Remboursement du capital* au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1000 € et au plus tard à l'échéance finale.

- *Décompte des intérêts* : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours.

- *Décompte du nombre de jours* :

* Tirage : le jour de l'émission de l'écriture de crédit d'office,

* Remboursement : le jour de réception de l'écriture du débit d'office dans les livres du Crédit Agricole.

- *Intérêts* payables au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)

- *Remboursement du capital* à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale.

- *Affectation budgétaire* : les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte « frais financiers » de la collectivité. En revanche, le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier.

Frais de dossier : 0,15 % du plafond de la Ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150 € soit 150 €, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Commission d'engagement : 0,30 % du plafond de la Ligne de Trésorerie soit 210 €, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Parts sociales : néant.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD